

D 22-86 CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL. Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Nathalie MAHIER : pouvoir donné à Céline VOISIN Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier HOMOLLE rappelle aux membres du conseil municipal que le budget annexe « CAMPING » avait été ouvert par délibération du conseil municipal afin de répondre à la nécessité de gérer de façon autonome le camping municipal.

Compte tenu que, par délibération D22-08 en date du 27 janvier 2022, le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial avec la société CAPFUN pour l'exploitation du camping « les chevaliers, ce budget n'a plus lieu d'exister à compter du 1^{er} septembre 2022.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que l'intégration des résultats dans le budget principal de la commune seront exécutés sur l'exercice budgétaire en cours, soit 2022.

Le compte administratif 2022, ainsi que le compte de gestion 2022 dressés par le comptable public seront votés dès la clôture actée.

Parallèlement une décision modificative ajoutera aux comptes 001 et 002 du budget principal 2022 les résultats du budget clôturé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- de clôturer le budget annexe « CAMPING » à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire.

